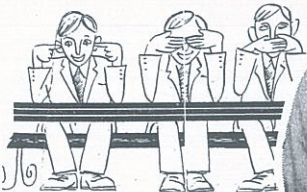


Les tentations soviétiques

La Vneshtorgbank (Banque pour le commerce extérieur de l'Union soviétique) annonce clairement la couleur. Dans un dépliant en langue française, dont le but est dépourvu d'ambiguïté, elle vante les charmes des

Veuillez noter que la Banque pour le Commerce Extérieur de l'URSS accepte d'épargner les fonds des non-résidents en devises étrangères aux comptes à vue et de dépôt. Les fonds en devises étrangères inscrits sur ces comptes, ainsi que les intérêts accrus sont libres de toutes charges fiscales. Les dits fonds peuvent être transférés à l'étranger à la première demande du possesseur du compte. En ce qui concerne les comptes à numéros et les dépôts, la Banque garantit non seulement la conservation du secret bancaire de l'état du compte et des opérations s'effectuant sur ce compte, mais aussi de la personne même du possesseur de tel compte.



Le dépliant de la Vneshtorgbank. Le charme des comptes à numéro.

comptes à numéro : « La banque garantit non seulement la conservation du secret bancaire de l'état du compte et des opérations s'effectuant sur ce compte, mais aussi de la personne même du possesseur d'un tel compte. »

Certains investisseurs occidentaux se seraient, dit-on, laissé tenter. Surtout des hommes d'affaires commerçant avec l'Union soviétique et qui peuvent ainsi dissimuler au fisc de leurs pays d'origine le montant exact des commissions perçues dans ce pays. « Mais une partie importante de la clientèle réagit à d'autres motivations, estime M^e Edouard Chambost, avocat d'affaires parisien spécialisé dans les placements internationaux et auteur d'un « Guide mondial des secrets bancaires ». Ce sont, en particulier, les honorables citoyens des pays occidentaux effrayés par la perspective de la prise du pouvoir de leur pays... par les communistes. Et qui préfèrent avoir à s'expliquer sur leur fortune avec le Bon Dieu communiste plutôt qu'avec ses saints. »

Les dépôts italiens se seraient ainsi multipliés ces dernières années auprès de la Banque pour le commerce extérieur de l'URSS à Moscou. Leur

nombre dépasserait de loin celui des autres comptes étrangers, français compris, explique M^e Edouard Chambost.

Les fonds déposés et les intérêts versés sont exemptés d'impôt et peuvent être librement transférés à l'étranger. L'attrait exercé par la formule du compte soviétique à numéro souffre cependant d'un lourd handicap. Les Soviétiques n'hésitent pas, quand cela les arrange, à modifier unilatéralement et rétroactivement les lois s'appliquant aux étrangers. En mai 1978, par exemple, l'URSS a institué un impôt de 40 % sur les bénéfices nets réa-

M^e Edouard Chambost, avocat.
S'expliquer avec le Bon Dieu communiste plutôt qu'avec ses saints.



B. Coite

lisés en Union soviétique par les particuliers. Mais surtout la mesure a été étendue aux deux années précédant la publication de la loi. Un précédent inquiétant pour les candidats à l'évasion fiscale !

P.-L. C. ●